

Hadopi

Paris, le vendredi 4 décembre 2020

Livre numérique, handicap et droit d'auteur

L'Hadopi publie un rapport sur *L'amélioration de l'offre de livres numériques accessibles aux personnes en situation de handicap : bilan et perspectives*

Le numérique a permis depuis plusieurs années, dans le cadre légal de l'exception au droit d'auteur dite « *exception handicap* », une amélioration sensible de l'accessibilité en ligne du livre pour les personnes en situation de handicap. Toutefois, l'offre de livres numériques dont ils peuvent disposer doit aujourd'hui impérativement se développer : près d'un million de personnes sont en effet concernées par cet enjeu central dans l'accès au savoir et à la culture.

Dans le cadre de sa mission de veille et d'observation, le collège de l'Hadopi a confié à l'un de ses membres, Alain Lequeux, une mission visant à identifier les conditions d'amélioration de cette offre.

Le rapport, issu des travaux de la mission et intitulé « *L'amélioration de l'offre de livres numériques accessibles aux personnes atteintes d'un handicap : bilan et perspectives* », formule plusieurs recommandations afin d'accompagner le développement d'une offre accessible dans le commerce et les réseaux associatifs agréés. Dans la perspective de la transposition de la directive du Parlement européen et du Conseil 2019/882 du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, ces recommandations tiennent compte des avancées technologiques, de l'état actuel de l'offre existante et de la place prise par « *l'exception handicap* ».

Le rapport de l'Hadopi rappelle que l'offre disponible de livres en format adapté repose principalement sur l'application de l'exception au droit d'auteur dite « *exception handicap* », mise en œuvre grâce à l'action des organismes agréés composés en grande partie d'associations bénévoles et à l'action de la Bibliothèque nationale de France.

En dépit des efforts conjoints de ces derniers et de la plupart des éditeurs pour répondre aux demandes de transmission de fichiers, cette offre demeure aujourd'hui insuffisante.

Néanmoins, le rapport met aussi en exergue la maturité des technologies disponibles et leur efficacité, rendant possible l'amélioration de cette offre.

Sur la base de cet état des lieux, les recommandations formulées par l'Hadopi visent, d'une part, à accompagner la transposition de la directive européenne relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services en soulignant l'importance de disposer de modalités d'évaluation pour garantir le respect des exigences d'accessibilité et,

d'autre part, à identifier, pour les livres qui resteront en dehors du champ de la directive, des pistes de simplification du mécanisme de l'exception au droit d'auteur existante.

S'il a permis de réels progrès dans la mise à disposition de livres accessibles aux personnes en situation de handicap, le numérique représente aujourd'hui une opportunité renouvelée afin d'améliorer l'inclusion des personnes handicapées en matière culturelle et éducative en France.

Accéder au rapport [*L'amélioration de l'offre de livres numériques accessibles aux personnes atteintes d'un handicap : bilan et perspectives*](#) et à l'étude qualitative [*Perceptions des limitations d'usages dans le secteur du livre numérique chez les déficients visuels et les publics DYS*](#)

Contact Hadopi

Caroline Cesbron

caroline.cesbron@hadopi.fr

06 22 17 34 46